



UNIVERSITÉ
LAVAL

UNIVERSITÉ LAVAL
Conseil universitaire
Séance ordinaire du 3 mai 2016
1301-10
*2016-133

COMMENT LA CULTURE À L'UNIVERSITÉ LAVAL PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE L'ÉTUDIANT TOUT AU LONG DE SA FORMATION?

« La diversité culturelle est aussi importante pour le devenir des nations que la diversité biologique »

(Article 1 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,
Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 26 août 2002)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

MAI 2016

L'HYMNE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL : SAVOIR ET BEAUTÉ

Créatrice : Jeanne Landry

Arrangement : Jean-Marie Zeitouni

*Qu'on soit philosophe
Ou alors musicien
Qu'on se veuille avocat
Psychologue ou médecin
Inscrit en sciences
En histoire ou en géo
Qu'on se dise poète
Ou sportif ou intello.*

*Étudier, rêver
Tour à tour croire et douter
Créer, inventer
Rire et fraterniser
Observer l'univers
En sonder tous les mystères
Courtiser en dansant
Les chemins de l'infini*

*Chantons à pleine voix un lieu
Le premier
En terre d'Amérique
À répandre le savoir
Et le goût de l'excellence
Dans la langue de France*

*À Laval
Chacun se prépare à tenir
Un rôle insigne dans le vaste monde
Confiant d'y voir fleurir un humanisme
Un nouvel art de vivre
Célébrant dans la joie
Savoir et beauté*

<http://www.ulaval.ca/Al/hymne/ULHymne.html>

LES VALEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Site de l'Université Laval – La mission, les valeurs et les orientations

Les actions des membres de la communauté universitaire mettent au premier plan la réussite de l'étudiant et reflètent les valeurs institutionnelles fondamentales suivantes :

- le respect de la diversité des personnes, des sociétés, des savoirs et des modes de pensée
- l'approche humaniste et éthique
- le développement de la pensée et du jugement critique
- l'engagement individuel et collectif et le leadership
- la promotion de la création, de l'innovation et de l'excellence

<https://www2.ulaval.ca/notre-universite/a-propos-de-lul/la-mission-les-valeurs-et-les-orientations.html?id=5>

Dans ce document, le genre masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. Protocole de travail.....	9
2. La culture « à » et « de » l'université laval.....	10
2.1 La diversité culturelle de l'université laval	10
2.2 La diversité culturelle des étudiants	12
3. La culture, pilier du développement durable	14
4. Le développement de la culture lors de la formation universitaire des étudiants.....	16
4.1 De la demande à l'offre d'admission	16
4.2 L'accueil et l'intégration des étudiants.....	17
4.3 La formation universitaire.....	20
4.4 Les stages de formation à l'étranger.....	23
4.5 Le départ vers la vie professionnelle	24
5. Le développement de la culture par des activités socioculturelles et l'implication sociétale. 25	
5.1 Les activités socioculturelles	25
5.2 La création du « <i>chemin de la culture</i> ».....	26
5.3 La culture de l'implication sociétale.....	28
6. Politique de la culture et valorisation	30
7. Conclusion.....	32
Récapitulation des recommandations	33
Documents de références	36
Liste des membres de la commission des affaires étudiantes 2013-2014.....	37
Liste des membres de la commission des affaires étudiantes 2014-2015.....	38
Membres du comité <i>ad hoc</i> de rédaction.....	38

MANDAT DU RECTEUR

Le 23 septembre 2013, le recteur de l'Université Laval, M. Denis Brière, a adressé une lettre au président de la Commission des affaires étudiantes, M. Éric Philippe, demandant à ce que les membres de la Commission portent leur réflexion sur le thème de la culture, envisagée sous l'angle du développement durable :

Je vous propose que, sous l'angle du développement durable et dans le respect des orientations de développement de l'Université Laval (Horizon 2017), les membres de la Commission portent leurs réflexions sur le thème de la culture et plus précisément sur cette question :

« Comment la culture à l'Université Laval peut-elle contribuer à la réussite des étudiants tout au long de leur formation? »

Trois thèmes de réflexion devront être abordés :

- **La culture civique des étudiants** : Comment favoriser l'implication sociétale, le bénévolat, l'engagement dans les projets humanitaires ou par exemple dans les associations étudiantes?
- **La culture de l'autre** : Comment favoriser l'intégration des étudiants d'autres nationalités et les contacts entre les différentes nationalités et les étudiants québécois?
- **La culture de l'ouverture** : Comment inciter les étudiants des différentes facultés à créer des projets communs, à réunir les différentes cultures facultaires et à stimuler une culture de la communication entre les différentes facultés?

AVANT-PROPOS

Comment aborder le thème de la culture, et plus précisément la place qu'elle occupe dans la formation des étudiants universitaires et son impact sur leur réussite? Cette question est le fil conducteur d'une réflexion que la Commission des affaires étudiantes a menée pour l'Université Laval, et particulièrement au bénéfice de ses étudiants.

Chaque université possède une culture qui lui est propre, qui forge son identité institutionnelle et fait naître chez ses membres un sentiment d'appartenance. Comme nous l'aborderons plus loin, la culture universitaire est multidimensionnelle, c'est ce qui fait sa richesse. C'est donc dans toutes ses structures, au niveau organisationnel (qu'il s'agisse de formation, de services, d'encadrement) ou au niveau humain, à l'interne comme à l'externe, avec l'ensemble de la communauté universitaire, que chaque université doit intégrer sa propre culture et veiller à la respecter et à la faire respecter de façon à ce que chaque étudiant s'y épanouisse en se sentant accueilli, accompagné et valorisé, sources évidentes de sa réussite.

Dans cet avis, nous nous baserons sur un ensemble de concepts et de définitions relatifs à la notion de culture.

À l'échelle universelle :

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture se trouve au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir ».

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de l'UNESCO (1982), page 1.

À l'échelle québécoise :

« La culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie. Elle est le creuset dans lequel se forment et s'épanouissent les individus. Elle est une clé pour comprendre le monde et vivre ensemble ».

Agenda 21 de la culture au Québec (2011), page 4.

À l'échelle de l'Université Laval, les membres de la « Table de concertation de l'Université Laval sur le développement durable - lien entre l'agenda de la culture et le développement durable » proposaient en 2015 le concept suivant :

« La culture d'une communauté est constituée des façons de penser, d'être, d'agir et de faire qui la caractérisent, qui donnent sens à sa présence au monde et fournissent divers symboles contribuant à sa cohésion. Tout cela conditionne ses valeurs, sa manière d'interagir avec son milieu et avec les cultures environnantes tout en déterminant l'empreinte qu'elle laisse dans son environnement et dans l'histoire.

Ainsi, l'importance accordée par l'Université Laval à des valeurs comme l'engagement individuel et collectif, le leadership, la promotion de l'exigence et de l'excellence, le respect de la diversité des personnes et des

modes de pensée, la création et l'innovation, la liberté universitaire, de même que l'approche décisionnelle consensuelle influence notre imaginaire et nos manières de faire.

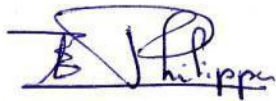
De même, elle contribue à déterminer le type de relations que nous entretenons avec le milieu immédiat et avec le monde, ce que nous lui donnons et ce que nous lui empruntons. Ces valeurs expliquent pourquoi plusieurs membres de l'Université Laval portent une attention très grande au développement durable, en même temps qu'elles déterminent nos manières d'intégrer cette préoccupation à nos réflexions et à nos actions.

La culture lavalloise, évolutive, intègre en effet de plus en plus une dimension de développement durable dans la façon avec laquelle nous occupons notre territoire et nous valorisons et facilitons l'acquisition et le transfert des savoirs, la création et l'innovation. Cela marque également la manière avec laquelle nous interagissons entre nous et avec le reste du monde. Nous en venons au point où l'on peut dire que la notion de développement durable est un trait de plus en plus marquant de la culture de l'Université Laval ».

Table de concertation de l'Université Laval sur le développement durable (2015).

Au sein de notre milieu universitaire, il serait donc possible de définir la culture comme étant un vecteur d'apprentissage et de partage des connaissances. Plus encore, la culture sert de lien entre trois composantes du développement durable, soit : le milieu de vie (environnement), le mode de vie (société) et le niveau de vie (économie). Si le partage de la culture constitue une expérience d'intégration sociale de la personne dans son environnement, il est aussi un facteur de valorisation de soi et d'équilibre personnel; en d'autres termes, un facteur de réussite.

C'est donc dans ce cadre de référence que les membres de la Commission ont porté leurs réflexions sur la culture comme facteur de réussite de l'étudiant à l'Université Laval et proposé des recommandations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'É. Philippe', with a horizontal line underneath.

Pour les membres de la Commission
Éric Philippe, président

1. PROTOCOLE DE TRAVAIL

Dans le cadre de ce mandat, les membres de la Commission se sont rencontrés lors d'une quinzaine de réunions régulières, une vingtaine de réunions de comités *ad hoc* et de comités de rédaction.

- **Thèmes étudiés lors des rencontres des comités *ad hoc* :**
 - La culture de l'autre;
 - La culture civique des étudiants;
 - La culture de l'ouverture.

- **Personnes invitées à la Commission :**
 - M. Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement;
 - M. Thierry Belleguic, conseiller spécial du recteur à la culture;
 - Mme Marie-Josée Dallaire, responsable des relations avec les résidents et résidentes;
 - M. Mathieu Gagnon, directeur du Service des résidences;
 - M. Bernard Garnier, vice-recteur aux études et aux activités internationales;
 - M. François Pothier, vice-recteur adjoint à la qualité de la formation et appui à la réussite;
 - M. Richard Poulin, directeur du Bureau international;
 - Mme Monique Richer, secrétaire générale;
 - M. Claude Savard, président de la Commission des études;
 - Mme Isabelle Savard, conseillère en formation au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu de la Faculté de médecine.

- **Études statistiques :**
 - M. Jean-François Beaudoin, agent de recherche et de planification du Bureau de planification et d'études institutionnelles.

- **Personnes rencontrées dans le cadre du mandat :**
 - Comité : Groupe-conseil sur la culture
 - Mme Nicole Lacasse, vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales
 - M. Serge Talbot, directeur général du premier cycle
 - M. Claude Savard, président de la Commission des études
 - M. Pascal Daleau, président de la Commission de la recherche
 - Mme Loubna Ghaouti, directrice de la Bibliothèque de l'Université Laval
 - Mme Chantal St-Louis, directrice de la Direction des services-conseils et des collections de la Bibliothèque de l'Université Laval
 - Groupes étudiants :
 - résidents étrangers des résidences universitaires
 - la Table du pain
 - Associations étudiantes :
 - CADEUL
 - ÆLIÉS

2. LA CULTURE « À » et « DE » L'UNIVERSITÉ LAVAL

La mission de l'Université Laval - université complète et ouverte sur le monde - dépasse ses rôles d'accueil de personnes ayant le désir d'apprendre ou de formation d'une élite. Il faut ajouter au discours de l'excellence, la responsabilité sociétale, cette volonté d'apporter à ces personnes une formation complète comportant des compétences professionnelles, culturelles, sociales et humaines pour qu'elles soient porteuses de valeurs.

Outre la particularité de sa culture francophone, l'Université Laval possède aussi une culture diversifiée qui lui est propre, qui forge son identité et qui contribue à créer un sentiment d'appartenance des membres envers leur institution. L'expression de cette culture universitaire est d'ailleurs reprise dans les paroles de l'hymne de l'Université Laval « Savoir et beauté ».

Au sein de notre institution, deux paradigmes sur le thème de la culture se sont imposés :

La culture à l'Université Laval :

- le rapport à la connaissance et aux savoirs;
- la fréquentation ou la pratique des arts et des lettres;
- le souci de soi (sport, santé, bien-être);
- le souci des autres.

La culture de l'Université Laval :

- la défense de l'excellence;
- l'apprentissage de l'esprit critique et de la citoyenneté;
- le respect de la liberté universitaire (enseignement et apprentissage);
- l'accompagnement lors d'initiatives de création ou d'innovation;
- la valorisation de l'engagement de ses membres et le souci de la responsabilité sociale;
- la sensibilisation au développement durable.

La relation individuelle au savoir et à la culture doit aussi faire une place à l'importance de la dynamique communautaire entre les étudiants québécois et ceux d'autres nationalités, les enseignants, les professionnels et le personnel. L'Université, par ses facultés, ses unités, ses associations étudiantes et ses services, dont la Bibliothèque, doit stimuler cette interaction positive entre ses membres, encourager leur participation active à la vie universitaire, gage d'appartenance et de meilleure qualité de vie, et mettre en œuvre tous les moyens visant leur reconnaissance et leur valorisation.

2.1 La diversité culturelle de l'Université Laval

La diversité culturelle de l'Université Laval se retrouve également dans son offre de formation variée ainsi qu'à travers le mode de vie de ses étudiants (selon leur contexte historique, géographique, religieux, politique, artistique, culinaire, etc.).

Cette diversité ne peut qu'aider à développer un engouement pour les échanges culturels et favoriser l'intégration des étudiants dans leur groupe ou leur communauté et, ce faisant, leur réussite. Dans ce contexte, plusieurs thèmes doivent être intégrés de manière globale dans la formation des étudiants :

- la culture de l'art et de l'éducation aux arts, de la science et de l'histoire, entre autres, fondements de la culture générale;
- la culture comme relation sensible aux choses, à leur beauté, à leur expressivité, à l'esthétique (connaissance des concepts déterminant la valeur esthétique des œuvres d'art et de la nature);
- la culture de la connaissance, du respect et de la considération de l'Autre (différence ethnique, religion, orientation sexuelle, formations et expertises variées, limitations physiques et intellectuelles, etc.);
- la culture de l'implication au sein de sa communauté.

D'autres aspects de cette culture de l'Université peuvent s'intégrer dans la philosophie du développement durable :

- la culture de l'excellence;
- la culture scientifique;
- la culture de la recherche et de la création;
- la culture de l'engagement étudiant;
- la culture de l'ouverture vers l'Autre et du respect des différences;
- la culture du rayonnement et de l'expertise de ses membres;
- la culture du partage des connaissances et des compétences;
- la culture du respect de l'environnement;
- la culture propre à chaque faculté;
- la culture de l'éthique dans la formation et la recherche.

Soucieuse de cette richesse, l'Université Laval doit la cultiver et la faire rayonner en tirant profit de la diversité de ses membres, plus particulièrement en ce qui concerne ses étudiants. Cela favorisera un enrichissement mutuel par la culture qui mène à la réflexion et à une meilleure compréhension pour finalement atteindre une liberté de pensée nécessaire à leur épanouissement, tant au cours de leurs études que dans leur vie professionnelle postuniversitaire et personnelle.

C'est pourquoi il est apparu aux membres de la Commission qu'un certain nombre de réalisations concrètes de l'Université Laval permettrait de créer des conditions utiles et nécessaires à la multiplication des échanges entre ses étudiants, qu'ils soient québécois, canadiens ou d'autres nationalités. Notons ici, qu'outre la présence grandissante d'étudiants de toutes origines, ceux en provenance des régions du Québec méritent autant d'attention. Beaucoup d'entre eux en effet, n'ayant jamais vécu en zone urbaine, se retrouvent confrontés à d'autres manières de faire, à d'autres cultures à leur arrivée à l'Université Laval et dans la ville de Québec. La création de la Maison internationale, tout comme le projet de « Quartier de la vie étudiante » seraient encore, sans aucun doute, des moyens efficaces de favoriser le rapprochement de l'ensemble des étudiants. Les espaces et ressources de la Bibliothèque, véritable milieu de vie et de culture ouvert à tous, mériteraient également d'être mieux connus.

En tant que microcosme de la société, l'Université Laval devra donc compter sur toute la communauté universitaire pour maintenir et développer cette variété culturelle qui la caractérise et pour faire sienne cette volonté de réussite totale de l'ensemble de ses étudiants, c'est-à-dire leur réussite universitaire, sociale et personnelle.

2.2 La diversité culturelle des étudiants

Dans le texte des grandes orientations de l'Université Laval, nous pouvons lire :« *L'internationalisation de ses activités constitue une priorité pour l'Université Laval qui souhaite non seulement accroître sa présence et sa visibilité à l'échelle internationale, mais aussi créer et animer, sur le campus, un environnement propice aux échanges interculturels* » (Orientation et plan d'action, 2012, p. 8).

L'internationalisation est un autre aspect de la richesse culturelle de l'Université. Effectivement, le nombre d'étudiants en provenance de tous les continents est en croissance depuis quelques années à l'Université Laval (plus de 6 000 en 2015) et il est fort probable que ce nombre augmente encore. Comme le montre le tableau suivant, plus de 13 % des étudiants proviennent de l'étranger et représentent 83 pays différents. Cette diversité culturelle se reflète particulièrement au niveau des résidences universitaires où plus de 60 % des étudiants (environ 1 400) sont étrangers. C'est pourquoi il est essentiel de bien considérer la valorisation de la diversité culturelle qu'ils représentent.

Tableau 1 : Inscriptions aux sessions d'automne des étudiants étrangers :

	Inscriptions à la session d'automne					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Étranger	2 412	2 629	2 936	3 103	3 484	3 620
Résident permanent	1 790	1 779	1 813	1 957	2 044	1 967
Total origine étrangère	4 202	4 408	4 749	5 060	5 528	5 587
	Part des étudiants d'origine étrangère sur l'ensemble des effectifs					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Étranger	6,3%	6,8%	7,4%	7,6%	8,3%	8,5%
Résident permanent	4,7%	4,6%	4,5%	4,8%	4,9%	4,6%
Total origine étrangère	11,0%	11,4%	11,9%	12,4%	13,1%	13,1%

Note : Les données pour l'automne 2015 sont provisoires

Source : Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU) ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Préparé par le Bureau de planification et d'études institutionnelles, 15 octobre 2015

Cette diversité d'étudiants ne se reflète pas uniquement par la présence d'étudiants étrangers, mais aussi par la présence de nombreux étudiants provenant des diverses régions du Québec, comme le montre le tableau à la page suivante.

Tableau 2 : Répartition des étudiants québécois en fonction de leur provenance régionale :

Source : Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

Préparé par le Bureau de planification et d'études institutionnelles, 15 octobre 2015

Région administrative	Nouveaux étudiants inscrits à la session d'automne					En %				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
03 - Capitale-Nationale	5 995	6 193	5 643	5 996	6 115	49,48%	51,60%	46,65%	45,97%	45,89%
12 - Chaudière-Appalaches	1 752	1 690	1 807	1 957	1 926	14,46%	14,08%	14,94%	15,00%	14,46%
16 - Montérégie	614	610	596	769	807	5,07%	5,08%	4,93%	5,90%	6,06%
06 - Montréal	784	593	628	670	716	6,47%	4,94%	5,19%	5,14%	5,37%
02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean	452	436	563	531	553	3,73%	3,63%	4,65%	4,07%	4,15%
01 - Bas-Saint-Laurent	406	416	514	525	530	3,35%	3,47%	4,25%	4,03%	3,98%
04 - Mauricie	337	342	399	448	438	2,78%	2,85%	3,30%	3,43%	3,29%
17 - Centre-du-Québec	271	303	358	380	415	2,24%	2,52%	2,96%	2,91%	3,11%
05 - Estrie	236	269	286	336	331	1,95%	2,24%	2,36%	2,58%	2,48%
15 - Laurentides	322	242	255	262	295	2,66%	2,02%	2,11%	2,01%	2,21%
14 - Lanaudière	226	213	226	288	287	1,87%	1,77%	1,87%	2,21%	2,15%
07 - Outaouais	169	121	169	183	215	1,39%	1,01%	1,40%	1,40%	1,61%
09 - Côte-Nord	123	133	179	185	181	1,02%	1,11%	1,48%	1,42%	1,36%
11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	155	172	181	200	175	1,28%	1,43%	1,50%	1,53%	1,31%
13 - Laval	146	134	130	136	163	1,21%	1,12%	1,07%	1,04%	1,22%
08 - Abitibi-Témiscamingue	108	115	136	146	145	0,89%	0,96%	1,12%	1,12%	1,09%
10 - Nord-du-Québec	21	20	27	31	32	0,17%	0,17%	0,22%	0,24%	0,24%
	12 117	12 002	12 097	13 043	13 324	100%	100%	100%	100%	100%

Bien que les origines géographiques et ethniques variées des étudiants nous apparaissent comme une richesse pour notre université, il ressort que trop d'étudiants semblent indifférents à ceux provenant d'autres cultures et peu enclins à s'engager dans des actions facilitant les contacts interculturels ou d'intégration à la vie culturelle québécoise.

Cette diversité culturelle est particulièrement concentrée dans les résidences universitaires où, comme nous le précisons précédemment, plus de 80 nationalités se côtoient. Or, bien que diverses enquêtes effectuées par la direction des résidences montrent que ces étudiants sont heureux dans les résidences, les commentaires recueillis lors de rencontres avec les membres de la Commission faisaient ressortir clairement qu'ils se sentent souvent isolés et très éloignés des étudiants québécois en raison des différences culturelles.

Pour y arriver, plusieurs activités permettant aux étudiants étrangers d'aborder la culture québécoise sont offertes actuellement par la Direction des services aux étudiants, le Bureau de la vie étudiante, le Bureau international, les responsables des résidences, la Bibliothèque, le Bureau du registraire et par certaines facultés afin de favoriser leur intégration dans la communauté universitaire et dans la vie culturelle québécoise. Mais il apparaît important aux membres de la Commission que les étudiants québécois soient de leur côté mieux sensibilisés aux cultures des étudiants des autres continents afin qu'ils développent une curiosité accrue pour la diversité des réalités sociales et culturelles du monde actuel.

Pour favoriser l'intégration et une bonne relation entre ces différents groupes d'étudiants, il serait aussi important :

- que les facultés et les services trouvent les moyens de valoriser la culture au sein de leur faculté tout comme cela a été fait dans le cadre du développement durable;
- qu'à l'image des programmes d'aide au développement pédagogique, soit créé un programme facultaire d'aide à la promotion de la culture afin de sensibiliser les étudiants à cette dimension de leur formation.

Cette ouverture aux autres cultures doit absolument être bidirectionnelle, c'est-à-dire des étudiants d'autres nationalités vers les étudiants québécois et de ceux-ci vers les premiers.

Plus précisément, il serait important :

- de sensibiliser les étudiants québécois aux richesses des coutumes et de la culture des étudiants étrangers;
- de sensibiliser les étudiants étrangers aux richesses des coutumes et de la culture des étudiants québécois;
- que la CADEUL, l'ÆLIÉS, ainsi que les autres associations étudiantes développent des stratégies pour favoriser l'interculturalisme entre les étudiants;
- de sensibiliser le corps enseignant à la diversité culturelle grandissante de la population étudiante. Par exemple, un étudiant venant d'un pays étranger n'a pas obligatoirement le même concept de la formation universitaire et du rapport aux enseignants.

3. LA CULTURE, PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est, sans aucun doute, un volet majeur du développement durable. D'ailleurs, comme on peut le lire dans les objectifs et les axes d'intervention de la *Politique institutionnelle de développement durable* de l'Université, il est important par exemple de :

« Solliciter la rigueur, l'audace et la créativité des membres de la communauté universitaire, de façon à ce que celles-ci se traduisent par des réalisations durables dans ses activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche, de création et de transfert des connaissances, de même que dans sa vie communautaire et étudiante, ses opérations courantes et l'aménagement de son territoire », p. 3, section 1.3

ou encore,

« Inciter à l'intégration des notions de développement durable dans les activités de formation et d'apprentissage de l'Université de même qu'à l'intérieur des projets étudiants », p. 6, section 5.2.1

À la lecture de cette politique, il est clairement apparu aux membres de la Commission que la culture est une composante majeure du développement durable. Au sein de notre université, elle doit donc être un vecteur de cohésion sociale, de stabilité et un élément clé de la formation des étudiants. Pour ces raisons, les membres de la Commission pensent qu'il est indispensable de promouvoir la culture comme facteur de développement, stimulateur de bonne santé mentale et gage de réussite des étudiants.

À cette fin, les membres de la Commission souhaitent qu'une instance soit responsable de l'instauration et du développement d'une vision commune de la culture à l'Université Laval, et ce, à tous les paliers d'intervention de l'Université (direction, facultés, associations étudiantes et services). Il semble donc logique pour les membres que toutes les activités qui y sont reliées soient intégrées au sein des structures déjà existantes dans le développement durable et principalement celle touchant l'axe d'intervention : « Culture, milieu de vie et ouverture sur le monde ».

La Commission recommande donc :

Recommandation 1 :

Que tous les domaines touchant à la culture soient intégrés dans les politiques de développement durable et soient sous la responsabilité du Vice-rectorat exécutif et au développement.

Les membres suggèrent aussi que cette composante du développement durable soit sous l'égide de la Bibliothèque. Au sein de notre institution, la Bibliothèque constitue en effet un centre névralgique de la culture, par la concentration de la connaissance dans les différents domaines du savoir. La Bibliothèque, espace de vie et d'échange, est une interface dynamique qui devrait avoir un rôle clé dans le soutien à la culture à l'Université Laval.

Recommandation 2 :

Que la Bibliothèque agisse à titre de coordonnatrice du dossier de la culture sous l'égide de la Table de concertation sur le développement durable et veille au développement et à la promotion de la culture en collaboration avec les facultés et les divers services.

Plus précisément, il serait important que ces instances institutionnelles :

- soit le lien entre toutes les facultés afin de coordonner l'ensemble des activités culturelles réalisées au sein de la communauté universitaire;
- veille à ce que la communication soit bien orchestrée entre les facultés pour tout ce qui touche les domaines de la culture (lien intersectoriel);
- établisse un site web où toutes les activités et initiatives culturelles réalisées à l'Université et au sein de chaque faculté soient facilement accessibles;
- serve de lien entre toutes ces initiatives afin de favoriser l'interculturalisme aux plans facultaire et universitaire.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE LORS DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS

« La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatrices et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement. En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial ».

(Extrait d'un document sur la culture; Organisation des Nations Unies – *Le pouvoir de la culture pour le développement* : Pour l'éducation, la science et la culture). - Le pouvoir de la culture pour le développement UNESCO, 2010. Page 2.

4.1 De la demande d'admission à l'offre d'admission

À l'issue de diverses rencontres et discussions avec des membres de la communauté universitaire, il est clairement apparu aux membres de la Commission que les étudiants ne reçoivent que peu ou pas d'information sur l'Université Laval en général, sur ses facultés, sur la ville de Québec et même sur le Québec, et ce, tant qu'ils n'ont pas reçu une offre d'admission.

Il a donc semblé essentiel aux membres de la Commission que, dès la demande d'admission, et non pas à compter de l'offre d'admission, l'Université Laval mette à la disposition de chaque futur étudiant des informations pertinentes sur la culture québécoise (si besoin), celle de l'Université Laval, celle de sa future faculté et des associations étudiantes, lui permettant de faire un choix éclairé au moment de l'offre d'admission.

De façon originale, pourquoi ne pas faire parvenir à ces étudiants potentiels un lien vers des capsules vidéo présentant non seulement la réalité culturelle du Québec, celle de l'Université Laval, mais aussi des séquences les familiarisant avec la culture et les coutumes de leur future faculté? Ces séquences pourraient contenir des témoignages du corps enseignant, d'étudiants, de chercheurs et de membres du personnel administratif. Ces vidéos seraient accessibles sur le site Internet de l'Université Laval. Elles seraient accompagnées d'un glossaire définissant les termes administratifs et scolaires (registraire, crédits de cours, etc.), afin que tous les étudiants, qu'ils soient Québécois, Canadiens hors Québec ou d'autres nationalités, sans oublier ceux qui suivent des cours à distance, puissent comprendre la terminologie et la culture propres à l'Université Laval.

La Commission recommande donc :

Recommandation 3 :

Que, dès sa demande d'admission, l'étudiant ait davantage accès aux divers aspects culturels de l'Université Laval.

Pour cela, outre le Bureau du registraire, le Bureau du recrutement étudiant, la Bibliothèque et le Bureau de la vie étudiante, il serait impératif qu'au sein de chaque faculté, soit développée la notion de la « culture de l'accueil » dès l'offre d'admission des étudiants.

Plus précisément, il serait pertinent :

- d'utiliser les vidéos existantes et appropriées à la mise en application de cette recommandation ou, s'il n'y en existe pas :
 - de créer des capsules vidéo sur la culture du Québec (histoire, coutumes, style de vie, etc.);
 - de créer des capsules vidéo sur la culture de l'Université Laval (histoire, coutumes, organisation du campus, des centres de recherche, etc.);
 - de créer des capsules vidéo sur la culture de chaque faculté (histoire, coutumes, réalisations au sein des programmes, témoignages sur la vie et sur le parcours de l'étudiant et la place de la culture dans leur parcours, témoignages d'étudiants impliqués dans une association étudiante, etc.);
- de veiller à la diffusion de ces diverses capsules culturelles.

Les membres de la Commission suggèrent aussi, et ce, dès l'inscription d'un étudiant, de donner l'opportunité aux étudiants d'autres nationalités qui le désirent d'être jumelés avec un étudiant québécois de leur future faculté ou de leur futur programme. Ce service est actuellement offert par la direction des services aux étudiants, mais devrait être encore plus développé. Outre le fait de créer des liens interculturels, cela permettrait aux futurs étudiants d'autres nationalités de se sentir plus soutenus dans leurs premières démarches et d'influencer positivement leur choix d'université en réduisant le nombre d'abandons. Les jumelages entre un étudiant d'une autre nationalité ou venant d'une autre région avec un étudiant québécois existent déjà, mais seulement lorsque les étudiants sont arrivés sur le campus.

Recommandation 4 :

Que, dès son inscription à l'Université Laval, un étudiant provenant d'un autre pays se voit offrir systématiquement la possibilité d'être jumelé avec un étudiant d'origine québécoise de sa propre faculté.

Plus précisément :

- que, sous la responsabilité du Bureau de la vie étudiante et du Bureau international, soit créée une liste d'étudiants québécois souhaitant s'impliquer dans ce type de jumelage;
- que les étudiants qui désirent être parrains ou mentors reçoivent une formation de base sur les coutumes du pays de l'étudiant jumelé et soient reconnus pour leur implication civique. Cette formation est importante afin qu'ils comprennent le cadre de leurs fonctions et de leurs limites.

4.2 L'accueil et l'intégration des étudiants

La problématique de l'accueil, de l'encadrement et de l'intégration n'est pas nouvelle pour la Commission des affaires étudiantes.

Celle-ci, en perpétuelle mouvance en raison de l'évolution des programmes, des technologies de la communication ou de l'augmentation des étudiants d'autres nationalités, demande une attention constante.

Une politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration existe déjà. Elle a été préparée conjointement par la Commission des affaires étudiantes et la Commission des études et adoptée en 2001. On y propose une définition de ces différents concepts :

- « L'accueil renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux.
- L'encadrement se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que leur insertion professionnelle.
- L'intégration réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire ».

Plus tard, en novembre 2006, la Commission des affaires étudiantes a rédigé un nouvel Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval. Les membres de la Commission se demandent s'il est pertinent de multiplier les avis en fonction de différentes catégories d'étudiants sachant que nous devons favoriser l'interculturalisme dans leur formation. C'est pourquoi, les membres de la Commission proposent que le comité responsable de la mise à jour de ces divers avis et politiques se penchent sur ces dossiers pour les intégrer dans un seul document tenant compte de l'ensemble des aspects traités, plus adapté aux réalités actuelles de la population étudiante et à sa diversité en regard des notions de développement durable, de communication et de culture universitaire en général.

La Commission recommande donc :

Recommandation 5 :

Que le comité responsable de la mise à jour du contenu de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants réactualise cette politique pour la rendre plus adaptée à la réalité actuelle de la population étudiante.

Plus précisément, il serait important :

- que cette politique considère tous les étudiants comme étant une communauté unique et non pas un ensemble de minorités formées selon divers critères (nationalités, cycles d'études, etc.), afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Université Laval;
- qu'au sein de cette nouvelle politique, l'aspect culturel et l'aspect transversal de la communication soient abordés;
- que les activités ciblées d'intégration des étudiants soient échelonnées sur toute leur première session à l'Université, et ce, quelle que soit la session (automne, hiver, été).

4.2.1 Les activités académiques et officielles de l'accueil

Actuellement, l'accueil des étudiants s'effectue généralement la première semaine de la session d'automne par les directions facultaires, le Bureau de la vie étudiante et par les associations étudiantes.

Lors de leur première semaine d'intégration dans une faculté, les nouveaux étudiants reçoivent une multitude d'informations sur l'organisation des programmes, des cours, sur leurs droits, le Règlement des études, la sécurité sur le campus et même sur l'ombudsman, pour ne citer que ces exemples. À ceci s'ajoutent les

premiers cours avec toutes les recommandations et les activités d'intégration des associations étudiantes, la découverte du campus, etc.

Après l'effervescence de la première semaine où un nombre incommensurable d'informations est donné aux étudiants, nombre d'entre eux se retrouvent seuls et, comme l'a démontré le dernier Avis de la Commission (*Agir pour améliorer la qualité de vie ainsi que la santé globale des étudiants de l'université Laval - une vision pour un avenir durable*), ont beaucoup de difficulté à comprendre la culture de l'organisation de l'Université et celle de leur faculté.

- Sommes-nous conscients de l'importance de cette première session pour l'intégration et la réussite des étudiants?
- Sommes-nous conscients que cette première session est la période où s'effectue le plus de décrochage?

La compréhension de la culture universitaire et facultaire est, selon les membres de la Commission, un gage de bonne intégration, d'appartenance à la communauté et donc, de réussite. L'accueil et l'intégration des étudiants devraient se dérouler sur une plus longue période au cours de laquelle ils pourraient se familiariser davantage avec la culture du Québec (si cela s'avère nécessaire), celle de l'Université et celle de leur faculté. Le rôle des directions de programme et du corps enseignant serait donc mettre l'accent sur la réussite de l'intégration de tous les étudiants, quels que soient leur origine ou leur cycle universitaire.

La Commission recommande donc :

Recommandation 6 :

Que chaque faculté développe des initiatives nouvelles, d'un point de vue culturel, pour une meilleure intégration des étudiants tout au long de leur première session de formation.

Pour cela, il serait capital :

- d'aider les nouveaux étudiants à gérer les informations qu'ils reçoivent à leur arrivée à l'Université, qu'elles portent sur les activités et les services de la Ville de Québec, sur celles de leur programme d'études ou celles de la vie universitaire;
- d'organiser des rencontres pour former les étudiants à la dimension internationale et à la connaissance d'autres cultures, durant leur intégration;
- de créer davantage de collaborations interfacultaires et interservices dans le cadre de l'intégration des étudiants;
- de considérer aussi les étudiants hors du campus (les centres de recherche, l'Édifice de la Fabrique, et l'Édifice du vieux-séminaire de Québec, ou la formation à distance, par exemple).

Durant cette première session, outre les informations d'ordre administratif et organisationnel, il serait aussi important que les facultés créent des activités interdépartementales et même interfacultaires qui seraient rassembleuses autant pour les étudiants étrangers que pour les étudiants québécois.

Ces activités ne devraient pas se restreindre uniquement à des activités sociales, mais permettre aux étudiants de s'ouvrir à d'autres domaines culturels et professionnels.

La Commission recommande donc :

Recommandation 7 :

Que chaque faculté s'assure de favoriser les initiatives interfacultaires et interservices dans les activités visant l'accueil des étudiants.

Plus précisément, qu'elles :

- se rencontrent et proposent des activités socioculturelles qui favoriseront les échanges entre les étudiants des diverses facultés;
- dressent un tableau de toutes les activités culturelles réalisées au sein de leurs facultés et les fassent connaître à toute la communauté universitaire.

4.3 La formation universitaire

Lors de la formation des étudiants, plusieurs aspects peuvent être abordés afin de faciliter leur ouverture vers d'autres cultures. Le partage culturel à l'Université Laval se fait certes par les activités sociales, mais repose surtout sur les échanges liés à la formation. En quoi le cursus peut-il contribuer aux échanges culturels, à la reconnaissance et l'appréciation de la diversité?

Les membres de la Commission proposent quelques pistes d'actions afin de favoriser le développement de l'interculturalisme auprès de tous les étudiants en se basant sur les aspects suivants :

- l'intégration de volets culturels dans les études;
- les travaux d'études réalisés en petits groupes;
- les cours hors du domaine du savoir.

4.3.1 La culture francophone de l'Université Laval

Première université francophone en Amérique du Nord, l'Université Laval doit préserver et développer la culture francophone dans le cadre de la formation de tous ses étudiants (québécois, canadiens hors Québec et autres nationalités) pour favoriser l'interculturalisme.

Si la culture francophone et la langue française sont l'un des fleurons du Québec et de notre université, il est important, pour les membres de la Commission, que l'Université s'assure que les directions de programme ainsi que le corps enseignant soient sensibilisés à ce fait et valorisent le développement de la culture de la francophonie auprès de tous les étudiants.

La Commission recommande donc :

Recommandation 8 :

Que le corps enseignant trouve les moyens pour valoriser et promouvoir la culture francophone et la qualité de la langue française (parlée et écrite) auprès de tous les étudiants.

Plus précisément, il serait important que les enseignants :

- sensibilisent les étudiants à l'histoire de la francophonie au Québec;
- orientent les étudiants vers les services d'aide en français lorsque cela est nécessaire;
- sensibilisent les étudiants aux « dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval ».

4.3.2 L'intégration de la notion de culture dans les études

Cinq grands profils d'études (en développement durable, distinction, entrepreneurial, international, recherche) sont offerts à tous les étudiants. Au lieu de créer un nouveau profil « culture », les membres de la Commission ont jugé qu'il serait préférable d'intégrer la **culture** de façon transversale dans chaque programme.

La Commission recommande donc :

Recommandation 9 :

Que les directions de programme promeuvent et encouragent des activités académiques qui permettent l'enrichissement culturel des étudiants lors de leur formation.

Plus précisément, il serait important :

- d'intégrer des séminaires ou des cours interdisciplinaires (entre départements, programmes et facultés) dans la formation des étudiants;
- que les directions de programme sensibilisent à l'interculturalisme de l'Université Laval les étudiants qui suivent des cours à distance et qui ne viennent jamais sur le campus ou même au Québec;
- de mieux faire connaître les cours orientés sur les différentes sphères de la culture et sur l'interdisciplinarité dans le curriculum de baccalauréat.

4.3.3 Les travaux d'études réalisés en petits groupes

Les étudiants sont souvent appelés à réaliser des travaux en petits groupes dans le cadre de certains cours. Naturellement, les groupes se forment par affinité ou amitié. Pour éviter de travailler en silos et favoriser le multiculturalisme au sein des groupes de travail, le fait de demander aux responsables de cours de former eux-mêmes les groupes pour qu'ils soient chacun représentatifs de la diversité culturelle apparaît comme une solution possible à mettre en place.

La Commission recommande donc :

Recommandation 10 :

Que, dans le cadre de travaux d'équipe, les enseignants forment, dans la mesure du possible, des équipes regroupant des étudiants québécois de diverses régions, des étudiants canadiens hors Québec, des étudiants des Premières nations et Inuits et des étudiants d'autres nationalités.

Pour cela, il serait important :

- que chaque direction de programme sensibilise le corps enseignant à la nécessité de favoriser davantage les échanges interculturels entre les étudiants, car cette diversité est une richesse culturelle incontestable dans la formation et l'intégration des étudiants;
- de trouver des sujets d'étude où la participation des étudiants provenant d'autres cultures est un atout.

4.3.4 Les cours hors du domaine du savoir

Toujours dans le cadre de la formation scolaire des étudiants, les membres de la Commission s'interrogent aussi sur l'efficacité de certains cours hors du domaine du savoir par rapport au concept d'ouverture culturelle.

Le Règlement des études stipule que, selon le type de baccalauréat, il est prévu que chaque étudiant obtienne entre 9 et 15 crédits de formation complémentaire portant sur un ou plusieurs domaines du savoir différents de celui ou de ceux dont traite le programme. Ces activités doivent normalement relever d'unités (faculté, département ou école) distinctes de celle qui assume principalement la responsabilité des activités du domaine du savoir qui fait l'objet du programme. Ces cours devraient donc être une occasion favorable pour chaque étudiant de s'ouvrir à d'autres formations et d'autres cultures.

Force est de constater que certains étudiants vont chercher des cours qui leur permettront d'avoir de bons résultats pour augmenter leur cote ou choisir des cours proches de leur formation. Les membres de la Commission pensent qu'il serait pertinent de faire comprendre aux étudiants que s'approprier des connaissances hors du champ d'études enrichira leur culture générale.

Actuellement, aucun moyen ne permet aux étudiants de connaître facilement tous les cours offerts dans le cadre des cours hors du domaine du savoir par l'ensemble des facultés. Pour les étudiants qui désireraient en profiter et élargir leur champ de formation, l'ajout d'un lien sur le site Internet de l'Université (Capsule et ENA), où seraient précisés tous les cours offerts par chaque faculté, avec un résumé et un plan de cours de la formation, faciliterait le choix des étudiants.

La Commission recommande donc :

Recommandation 11 :

Que les cours hors du domaine du savoir, ainsi que leur description détaillée, soient intégrés dans un répertoire accessible à tous les étudiants.

Recommandation 12 :

Que les cours hors du domaine du savoir soient valorisés de manière à favoriser et stimuler le développement de la culture chez les étudiants.

Plus précisément, il serait important :

- de bien définir et valoriser la notion de cours hors du domaine du savoir;
- de sensibiliser les directions facultaires et les directions de programme au bien-fondé des cours hors du domaine du savoir dans la formation des étudiants;
- de favoriser, par le biais des cours hors du domaine du savoir, le transfert des connaissances et des compétences entre les départements et les facultés;
- de sensibiliser les étudiants au fait qu'il existe des cours hors du domaine du savoir dans les facultés à l'extérieur du campus (Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design);
- d'inciter le corps enseignant à valoriser les cours hors du domaine du savoir susceptibles d'enrichir leurs propres cours;
- que des ententes facultaires soient conclues pour favoriser la participation aux cours hors du domaine du savoir.

4.4 Les stages de formation à l'étranger

La formation universitaire a aussi beaucoup changé au cours de la dernière décennie en devenant plus internationale que jamais. Un nombre croissant d'étudiants québécois sera appelé à effectuer des stages à l'étranger ou à y trouver un travail. La prise de conscience de cette réalité et de sa dimension internationale et interculturelle doit désormais faire partie de la formation académique à l'Université Laval.

Le Bureau international effectue un travail remarquable pour préparer nos étudiants qui partent à l'étranger. De même, le Bureau de la vie étudiante effectue un travail tout aussi important pour l'accueil et l'intégration des étudiants d'autres nationalités. Bien que complémentaires aux yeux des membres de la Commission, ces deux entités fonctionnent de façon séparée dans notre université. Ils suggèrent donc que ces instances intensifient leur collaboration, voire même jumellent certaines de leurs activités. Ce jumelage créerait une nouvelle synergie au bénéfice des étudiants, permettrait une meilleure rationalisation des services et rapprocherait les étudiants des différentes cultures.

La Commission recommande donc :

Recommandation 13 :

Que la direction de l'Université mette tout en œuvre pour renforcer la collaboration entre le Bureau international et le Bureau de la vie étudiante, voire envisage la possibilité de jumeler certaines de leurs activités.

L'École de langues de l'Université Laval est une autre richesse de notre diversité culturelle. Elle accueille chaque année plusieurs milliers d'étudiants étrangers qui viennent spécialement pour se former à la culture francophone en plus d'attirer de nombreux étudiants de l'Université inscrits à différents programmes. Notons que parmi le corps enseignant qui y travaille, plusieurs nationalités sont représentées.

En conséquence, les membres de la Commission suggèrent que l'École de langues devienne un moteur essentiel et un partenaire actif du développement durable de la culture que l'Université Laval s'est donné comme objectif.

Toujours dans le domaine de la diversité culturelle, comme nous l'avons déjà précisé, l'Université Laval accueille de plus en plus d'étudiants d'autres nationalités. Il est aussi vrai que de plus en plus d'étudiants québécois effectuent une partie de leur formation ou des stages à l'étranger. Ces échanges culturels sont au centre de la formation des étudiants. Ne pourrions-nous pas profiter de cette richesse pour que davantage d'étudiants d'autres nationalités participent à la formation des étudiants qui se préparent à partir à l'étranger pour un stage? Leur donner l'occasion de parler des coutumes de leur pays d'origine et de l'organisation de l'enseignement les valoriserait d'une part, leur permettrait de créer des liens avec des étudiants d'origines diverses et serait bénéfique pour le travail du Bureau international et du Bureau de la vie étudiante.

La Commission recommande donc :

Recommandation 14 :

Que les étudiants qui partent à l'étranger continuent à recevoir une formation « culturelle » donnée en collaboration avec l'École de langues, le Bureau international et des étudiants originaires de ces pays ou qui y ont effectué un stage durant leur formation universitaire.

Plus précisément :

- que l'on implique les étudiants étrangers et ceux qui ont déjà suivi une formation dans un pays étranger;
- que l'on étudie la possibilité d'enrichir la formation des étudiants partant faire des stages à l'étranger à l'aide d'activités culturelles sur le campus et que l'on mette à contribution les activités des résidences universitaires;
- que, dans le cadre des cours hors du domaine du savoir, soient créés des cours orientés sur la culture des pays des divers continents. Ces cours devraient permettre de réunir des enseignants provenant de différentes facultés et ceux de l'École de langues;
- que, par exemple, l'existence du certificat et du microprogramme de la Faculté des lettres et des sciences humaines sur la diversité culturelle soit largement diffusée;
- Que les étudiants qui partent à l'étranger soient sensibilisés à la différence et aux aspects pratiques comme la nourriture, les rites, les coutumes, les traditions, l'art, les religions, le climat, etc.;
- que ces formations soient organisées conjointement avec des étudiants et des enseignants de différentes facultés, quelle que soit leur faculté d'origine.

4.5 Le départ vers la vie professionnelle

Un étudiant connaissant bien sa culture d'origine, ses valeurs et ce qui la caractérise, aura plus de chance de s'orienter et de s'adapter à différents milieux de travail et de vie. Par contre, un étudiant peu curieux de son propre environnement social et culturel aura de la difficulté à s'adapter à un nouveau milieu de vie (et, à fortiori, à une nouvelle culture) au cours de ses déplacements professionnels, qu'ils soient de courte ou de longue durée.

Les membres de la Commission sont convaincus que les étudiants qui ont de bonnes connaissances linguistiques et culturelles auront de meilleures chances de s'adapter lorsqu'ils seront confrontés à de multiples situations et contextes au cours de leur carrière, que ce soit d'aller travailler en région même s'ils ont toujours habité en ville, ou, dans le cas d'étudiants d'origine québécoise, de séjourner sur un autre continent, immergés dans une autre culture et une autre langue.

La Commission recommande donc :

Recommandation 15 :

Que le Service de placement, en collaboration avec les facultés, organise des activités de conscientisation pour préparer les étudiants aux autres types de cultures auxquelles ils devront s'adapter dans le cadre de leur future vie professionnelle.

Afin de répondre à cette recommandation, il serait important pour les membres de la Commission :

- de valoriser les étudiants qui, profitant de leur expérience dans les pays étrangers, reviennent pour partager leur savoir;
- de connaître les critères retenus par les employeurs, outre le diplôme obtenu, favorisant l'embauche des étudiants diplômés (ex. : intérêts personnels, capacité de travailler en équipe multiculturelle, capacité d'adaptation à un milieu nouveau, mobilité, engagement sociétal et autres);
- d'inviter des chefs d'entreprises à parler de la culture de leurs entreprises respectives;

- de déterminer si la culture de et à l'Université Laval a permis à un étudiant d'être capable de transmettre son savoir et son expérience;
- de vérifier si le fait d'avoir étudié à l'Université Laval représentait un critère de choix dans la sélection d'un candidat;
- de vérifier auprès de diplômés la façon dont ils ont vécu leur intégration professionnelle.

5. LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE PAR DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET L'IMPLICATION SOCIÉTALE

La relation individuelle au savoir et à la culture doit faire une place à l'importance de la dynamique communautaire entre les étudiants de toutes provenances, les enseignants, les professionnels et le personnel administratif. L'implication à tout niveau, et principalement dans les activités socioculturelles, est aussi un gage d'appartenance à la communauté et de meilleure qualité de vie. Il est donc important pour les membres de la Commission que l'on promeuve le dialogue interculturel auprès de tous les membres de la communauté universitaire et que l'on multiplie les occasions d'interactions entre toutes les cultures.

5.1 Les activités socioculturelles

Comment stimuler la motivation des étudiants à participer ou à découvrir les richesses culturelles de l'Université Laval et comment en faciliter l'accès par des plages horaires mieux adaptées?

Expositions, concerts, activités culturelles facultaires ou de certaines associations étudiantes foisonnent sur le campus. Cependant, nous constatons que ces activités rejoignent peu de membres de la communauté universitaire, comme nous l'ont révélé ces quelques exemples : rares sont les étudiants québécois qui participent aux expositions réalisées par les étudiants étrangers au pavillon Alphonse-Desjardins; peu de visiteurs se rendent au pavillon Alphonse-Desjardins où se déroulent en permanence diverses expositions; peu de membres de la communauté universitaire connaissent la salle Henri-Gagnon du pavillon Louis-Jacques-Casault où ont lieu de nombreux concerts.

Les membres de la Commission ont aussi constaté, au cours de leurs enquêtes, que de nombreuses activités culturelles et facultaires restent inconnues des membres de la communauté universitaire, et ce, malgré les efforts respectifs de la CADEUL et du journal Le Fil sur le site de l'Université pour créer un calendrier qui en fasse une certaine promotion.

Les membres de la Commission se questionnent aussi sur la centralisation des activités culturelles dans un nombre restreint de lieux du campus. En une heure de pause pour le dîner, un étudiant de la Faculté de médecine dentaire n'a pas le temps de se rendre au pavillon Alphonse-Desjardins pour aller voir une exposition et revenir dans sa faculté. Les étudiants du campus ont-ils le temps d'aller voir des expositions à l'Édifice de la Fabrique?

Ne serait-il pas pertinent de rendre la culture accessible à tous en organisant des activités au sein même des facultés, des résidences ou dans les autres espaces de l'Université Laval afin de faire découvrir aux étudiants les diverses facettes de la culture sur le campus?

La Commission recommande donc :

Recommandation 16 :

Que la direction générale du premier cycle (DGPC) étudie la possibilité de créer un recueil spécifique des activités culturelles du campus et qu'il soit facilement accessible pour tous.

Recommandation 17 :

Que l'on facilite l'accueil de diverses activités culturelles universitaires au sein des facultés, des résidences universitaires et des autres espaces de l'Université Laval.

Pour cela, il serait important de :

- favoriser les activités culturelles interfacultaires;
- rendre les activités culturelles accessibles à tous les membres de la communauté universitaire en les décentralisant et en les faisant circuler;
- faciliter les initiatives étudiantes par une plus grande souplesse administrative (faciliter la location d'espaces autres qu'aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack). En d'autres termes, faciliter les procédures d'autorisation des manifestations culturelles étudiantes favorisant la décentralisation, en permettant des manifestations culturelles en dehors des endroits prévus actuellement.

Si la communication de toutes les informations touchant à la culture passe de plus en plus par des médias sociaux ou divers sites Internet, il est évident qu'elles sont diluées au sein d'une multitude croissante d'informations variées et peuvent passer inaperçues. Par la recommandation suivante, les membres de la Commission espèrent que le corps enseignant fasse la promotion des activités culturelles et académiques pertinentes et utilise à bon escient la tribune qui leur est donnée.

La Commission recommande donc :

Recommandation 18 :

Que les responsables facultaires en charge des communications ainsi que le corps enseignant soient un médium majeur auprès des étudiants dans la diffusion des informations d'ordre culturel.

Pour cela, il serait par exemple, important :

- Que les enseignants soient au courant des activités d'ordre culturel de leur faculté et en fassent la promotion dans le cadre de leurs cours;
- Que les méthodes de communications facultaires soient adaptées afin d'atteindre le maximum d'étudiants.

5.2 La création du « *chemin de la culture* »

À l'Université Laval, de nombreuses initiatives culturelles sont mises en place pour faire connaître l'art public, non seulement à la communauté universitaire, mais aussi au grand public. Comme on pouvait le lire dans ces quelques extraits de l'article de M. Matthieu Dessureault dans *le Fil* du 23 octobre 2014, p. 8 :

« Avec des dizaines de sculptures, fontaines, peintures, mosaïques, estampes ou vitraux disséminés sur le campus, l'art public nous entoure à l'Université. Au PEPS, il suffit de lever les yeux pour être ébloui par une

œuvre monumentale d'Hélène Rochette. Elle signe d'ailleurs une autre sculpture, Carrefour, installée depuis plus de vingt ans devant le pavillon Envirotron, ...

..., Comme elle, de nombreux créateurs ont été inspirés au fil du temps par le paysage universitaire. Avant même l'arrivée d'une première mesure gouvernementale qui visait à encourager l'intégration de l'art à l'architecture en 1961, ils ont imaginé et conçu des œuvres, qui s'offrent aujourd'hui au regard des promeneurs. On trouve, par exemple, sur le campus de magnifiques murales de Jean-Paul Lemieux et de Jordi Bonet ou encore des sculptures, plus récentes, d'Armand Vaillancourt et de Yves Gendreau. Tous les jours, des centaines d'étudiants et d'employés, ignorant tout de leurs valeurs artistique, culturelle et patrimoniale, passent tout près, parfois sans les voir. C'est pourquoi des projets de diffusion ont été mis en place par l'Université, en collaboration avec ses différentes structures.

Déjà en 2008, le Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO) publiait un catalogue répertoriant plus de 100 œuvres sur le campus. À ce projet s'est ajouté un site Web, qui permet d'effectuer des recherches selon l'auteur, le type d'œuvre, l'emplacement ou la date de création.

Le Bureau de la vie étudiante propose, de son côté, un circuit permettant de découvrir vingt-quatre trésors cachés. Il offre aussi des visites guidées, des rallyes pédestres et des séances de géocache avec GPS. Ces activités, qui s'adressent à tous, sont offertes à l'occasion des Journées de la culture, qui se tiennent chaque année en septembre, ainsi que sur demande.

La culture, ce n'est pas seulement dans les musées. L'art public est très important puisqu'il permet de sensibiliser les gens et de provoquer des questionnements», souligne Jean-Philippe Léveillé, un urbaniste de formation ».

C'est en ce sens que les membres de la Commission suggèrent de créer le concept du « **chemin de la culture** » sur le campus, qui serait un trait d'union entre tous les bâtiments et l'extérieur. Ce chemin de la culture correspondrait à un itinéraire balisé inspirant où toutes les expressions culturelles seraient facilement accessibles aux membres de la communauté universitaire ainsi qu'au grand public.

Partant des pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack, où se déroulent de nombreuses activités socioculturelles et des expositions, il serait possible de s'arrêter dans la future Maison internationale, un lieu de rencontres internationales et interculturelles, à la Bibliothèque, plateforme incontournable de la culture et centre de nombreuses expositions, pour ensuite découvrir la salle Henri-Gagnon, salle de concert où quelque 200 concerts sont donnés chaque année, dans le Théâtre de la Cité universitaire où pièces de théâtre, projections de films, conférences diverses ou débats seraient présentés, pour arriver au centre sportif. De retour vers les pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack par l'extérieur, il serait possible d'organiser des expositions ou des activités diverses sur les grands axes du campus, quelle que soit la saison, y compris dans les sentiers des boisés du campus, sans oublier le Jardin botanique Roger-Van den Hende ou même la Forêt Montmorency.

La Commission recommande donc :

Recommandation 19 :

Que les instances impliquées dans les activités relatives à la culture rendent manifeste le « chemin de la culture », l'ouvrent à tous et en fassent la promotion.

Plus précisément, il serait important :

- de mettre en valeur les endroits où sont réalisées les activités culturelles par une signalisation appropriée dans les pavillons. Par exemple : améliorer la signalisation au pavillon Louis-Jacques-Casault pour rendre facilement accessible la salle Henri-Gagnon (pourquoi, par exemple, ne pas coller des notes de musique sur le sol indiquant l'accès à la salle de concert?);
- d'organiser (dans le Théâtre de la Cité universitaire et ultérieurement dans la Maison internationale) des rencontres littéraires, des projections de films avec des débats, afin de décentraliser les activités culturelles. Cela existe déjà à petite échelle, il faudrait simplement les mettre en valeur;
- de mettre tout en œuvre pour intéresser le grand public aux activités culturelles de l'Université Laval;
- de créer un onglet sur le site Internet de l'Université où toutes les activités culturelles seraient facilement accessibles à tous les membres de la communauté universitaire;
- que les différents médias du campus veillent à la diffusion des activités culturelles (CHYZ, Impact Campus, Le Fil, etc.);
- d'installer à l'extérieur un éclairage adéquat pour illuminer les grands axes et faciliter la tenue d'expositions ou d'activités culturelles diverses;
- de favoriser des expositions de réalisations d'étudiants dans les espaces internes et externes appropriés de l'Université Laval.

Finalement, puisque chaque faculté a sa propre culture comme nous le mentionnions au début de cet Avis, il serait important d'intégrer, au sein de chacune d'elle, ce **chemin de la culture**, y compris à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design dans le Vieux-Québec et dans la Basse-Ville, qui se concrétiserait sous la forme d'une exposition permanente, vivante et accessible, relatant l'histoire de la Faculté, celle de ses membres et celle de ses réalisations.

La Commission recommande donc :

Recommandation 20 :

Que, dans chaque faculté et dans des lieux ouverts, soient présentées régulièrement des expositions dynamiques, comportant notamment des éléments retraçant l'histoire de la faculté, ses réalisations et ses membres marquants.

5.3 La culture de l'implication sociétale

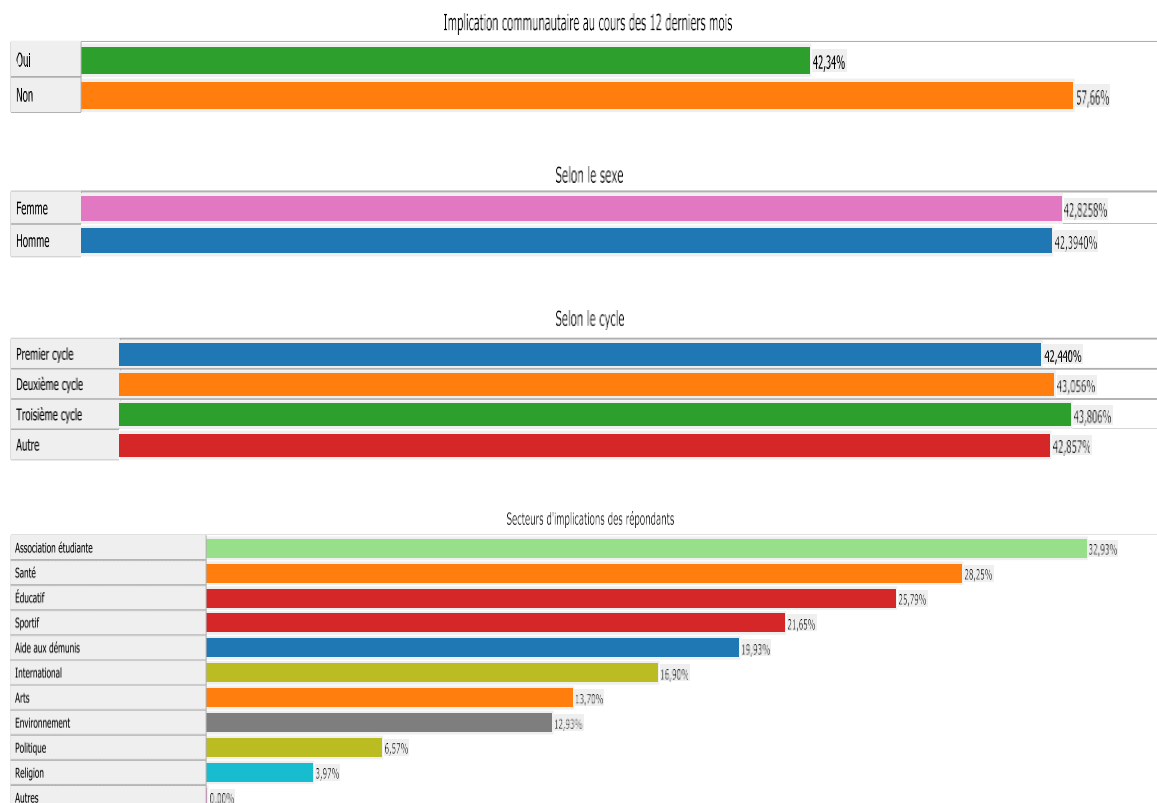
Parmi les autres valeurs culturelles de l'Université Laval, l'engagement individuel et collectif reste au cœur des préoccupations. En effet, une société ne peut progresser et prospérer sans un engagement réel des personnes qui la constituent. En ce sens, un axe d'intervention de la Politique institutionnelle de développement durable de l'Université Laval se rapporte à l'implication sociétale des étudiants, pour une amélioration de la qualité de vie des personnes et de leurs communautés (développement du milieu de vie, du niveau de vie, du mode de vie). La vision proposée de l'engagement social à l'Université Laval est donc la suivante :

« Geste volontaire et actif, où un membre de la communauté universitaire donne du temps, un bien ou de l'argent, de façon individuelle ou organisée, afin de participer au mieux-être de ses semblables, de sa collectivité et, plus généralement, de l'humanité, et ce, sans contrepartie pleinement équivalente.

L'engagement social contribue :

- à enrichir le savoir par des échanges et des collaborations réciproques;
- à susciter le goût de la réussite académique et sociale, le dépassement et l'épanouissement des personnes;
- à développer un sens et une conscience civiques chez des étudiants à devenir citoyens actifs et responsables;
- à s'ouvrir sur sa collectivité et sur le monde, au progrès social ».

Une enquête menée par la Commission des affaires étudiantes au printemps 2011 (avec la participation au sondage de 7 200 étudiants) montre que 42 % de la population étudiante, tous cycles confondus, s'engagent bénévolement auprès de causes sociales et contribuent déjà au progrès social. En extrapolant ces résultats à la population étudiante totale, on peut estimer que 18 500 étudiants s'engagent pour une moyenne de 8,62 heures par mois dans des causes diverses, ce qui représente 1 911 000 heures par année, 239 000 jours-personnes, ou encore 996 années de travail.



L'implication des étudiants est donc substantielle et se retrouve dispersée dans un grand nombre de secteurs (un étudiant peut être engagé dans plus d'un secteur, par exemple : arts et culture, associations, santé, droit, éducation, sports, loisirs, aide aux démunis, environnement, politique et religion, développement international, etc.) et pour différents types d'engagements (accueil, secrétariat, comités, sollicitation de financement, formation, collecte et distribution de vêtements, etc.).

La culture de l'implication sociétale est donc bien implantée à l'Université Laval et il est reconnu que cet engagement contribue à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel. Cependant, le portrait global de l'engagement communautaire sur le campus est loin d'être connu. Un grand nombre d'implications d'étudiants dans des activités sur le campus sont souvent réalisées de manière non structurée, informelle ou

sont effectuées dans un contexte particulier et donc non valorisées par l'institution. Cet engagement représente en soi la réussite de l'Université Laval pour former des citoyens responsables, actifs et impliqués dans le progrès social. Il est donc primordial de pouvoir documenter, de façon plus précise, l'ensemble de ces implications et de mesurer avec justesse l'étendue des retombées sociales (par ex. : structurer les activités, suivi des dossiers entre différentes cohortes étudiantes, etc.).

Ces mesures permettront de valoriser adéquatement la contribution des étudiants au progrès social sur le plan individuel ou collectif et de reconnaître l'engagement étudiant au sein de la société comme une valeur phare de la mission de formation et de développement durable à l'Université Laval.

La Commission recommande donc :

Recommandation 21 :

Que les activités d'implication sociétale soient reconnues au niveau universitaire et qu'un répertoire mentionnant le détail des objectifs et des retombées de chaque activité soit créé dans le site Internet de l'Université Laval.

Plus précisément, il serait important :

- que les directions facultaires soient sensibilisées aux bienfaits de l'implication dans la formation des étudiants;
- que l'on mette en place, à l'échelle universitaire, un centre de coordination et de valorisation de l'implication sociale (par ex. : lien interfacultaire permettant de centraliser toutes les activités d'implication des étudiants);
- que l'on valorise les initiatives internes et externes de l'engagement sociétal et bénévole, et ce, dès la demande d'admission ainsi que le développement de projets de coopération de nature sociétale;
- que l'on étudie la pertinence de réviser la politique de reconnaissance de l'implication étudiante.

6. POLITIQUE DE LA CULTURE ET VALORISATION

« La culture peut aider à favoriser l'intégration des groupes minoritaires et l'inclusion des citoyens marginalisés. Elle peut aussi susciter le rapprochement et encourager le dialogue interculturel, car l'art permet de transcender les différences et de bâtir des ponts entre les cultures ».

Agenda 21 de la culture du Québec, p. 6.

L'une des richesses de l'Université est aussi, sans aucun doute, la renommée et la qualité sportive du programme **Rouge et Or**. Le sport est aussi un élément de la culture universitaire. L'Université Laval reconnaît que la pratique soutenue d'un sport contribue à l'épanouissement personnel, favorise la participation et permet une vie sociale équilibrée. Elle reconnaît également que les athlètes du Rouge et Or inscrits aux programmes de formation de l'Université contribuent au rayonnement de l'établissement. Aussi se doit-elle de maintenir un climat de flexibilité et de compréhension propice à l'épanouissement de ces personnes, tout en garantissant que leurs diplômes sanctionnent une formation de qualité. (Politique d'appui à l'excellence sportive).

S'il est important de valoriser le sport dans le cadre de la formation des étudiants, les membres de la Commission considèrent qu'il est tout aussi primordial de valoriser la culture, les porteurs de culture ainsi que les créateurs.

Pour développer ce ***Rouge et Or de la culture***, il serait aussi important de reconnaître la nécessité d'offrir aux étudiants un encadrement qui tienne compte de la dualité de leurs objectifs (étude et culture).

Plus précisément, il serait important que :

- les exigences des programmes d'études s'harmonisent avec celles de leurs activités culturelles;
- chaque faculté promeuve toutes les activités culturelles tant au niveau de la communauté universitaire qu'à l'extérieur. Pourquoi, par exemple, ne pas profiter des collations des grades pour diffuser les capsules facultaires dont nous parlions précédemment, afin de mieux faire connaître notre Université, nos facultés et nos réalisations aux invités présents?
- les étudiants participant à des événements culturels d'envergure reçoivent la même couverture médiatique que celle des étudiants athlètes.

La Commission recommande donc :

Recommandation 22 :

Que le concept *Rouge et Or de la culture* soit créé avec la même portée symbolique, le même soutien institutionnel et la même fierté que le concept du *Rouge et Or du sport*.

Recommandation 23 :

Qu'une politique d'appui à l'excellence sur la culture soit créée à l'image de la Politique d'appui à l'excellence sportive.

Recommandation 24 :

Que soient offertes un plus grand nombre de bourses reliées au domaine de la culture dans le cadre du Programme de bourses de leadership et développement durable.

7. CONCLUSION

Comme il est clairement décrit dans cet avis, la relation individuelle au savoir et à la culture doit faire une place à l'importance de la dynamique communautaire entre tous les étudiants (québécois et non québécois), les enseignants, les professionnels et le personnel administratif. L'Université, par ses facultés, ses services et ses unités, doit stimuler cette interaction positive entre ses membres, encourager leur participation à la vie universitaire et mettre en œuvre tous les moyens afin de les reconnaître et de les valoriser. L'implication à tout niveau est un gage d'appartenance à la communauté et de meilleure qualité de vie.

L'ensemble des cultures qui caractérisent notre Université constitue donc une véritable richesse pour la formation des étudiants. En ce sens, l'Université doit s'assurer, dans sa façon d'opérer, que celles-ci s'épanouissent et soient valorisées. Considérant aussi que l'environnement socioculturel est un facteur d'intégration dans sa communauté, il apparaît clairement aux membres de la Commission que plus un étudiant s'impliquera au sein de la société, plus il développera son sentiment d'appartenance et, par là même, améliorera sa qualité de vie.

La diversité culturelle enrichit les échanges et les réflexions. Elle est une source de créativité qui contribue au développement des étudiants tant d'un point de vue personnel que sociétal. Il est donc capital de les sensibiliser au fait que la culture, la connaissance de l'autre et l'implication sociétale sont essentielles pour leur bien-être personnel, leur équilibre de vie, leur compréhension du monde et, par là même, leur réussite.

Finalement, outre les diverses recommandations précédentes, un point majeur doit être soulevé : il semble primordial aux membres de la Commission que soit améliorée la communication dans le domaine de la culture. Tant de grandes réalisations existent à l'échelle de l'Université, et trop peu semblent le savoir et en profiter.

RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

LA CULTURE, PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recommandation 1 :

Que tous les domaines touchant à la culture soient intégrés dans les politiques de développement durable et soient sous la responsabilité du Vice-rectorat exécutif et au développement.

Recommandation 2 :

Que la Bibliothèque agisse à titre de coordonnatrice du dossier de la culture sous l'égide de la Table de concertation sur le développement durable et veille au développement et à la promotion de la culture en collaboration avec les facultés et les divers services.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE LORS DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS

Recommandation 3 :

Que, dès sa demande d'admission, l'étudiant ait davantage accès aux divers aspects culturels de l'Université Laval.

Recommandation 4 :

Que, dès son inscription à l'Université Laval, un étudiant provenant d'un autre pays se voit offrir systématiquement la possibilité d'être jumelé avec un étudiant d'origine québécoise de sa propre faculté.

Recommandation 5 :

Que le comité responsable de la mise à jour du contenu de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants réactualise cette politique pour la rendre plus adaptée à la réalité actuelle de la population étudiante.

Recommandation 6 :

Que chaque faculté développe des initiatives nouvelles, d'un point de vue culturel, pour une meilleure intégration des étudiants tout au long de leur première session de formation.

Recommandation 7 :

Que chaque faculté s'assure de favoriser les initiatives interfacultaires et interservices dans les activités visant l'accueil des étudiants.

Recommandation 8 :

Que le corps enseignant trouve les moyens pour valoriser et promouvoir la culture francophone et la langue française (parlée et écrite) auprès de tous les étudiants.

Recommandation 9 :

Que les directions de programme promeuvent et encouragent des activités académiques qui permettent l'enrichissement culturel des étudiants lors de leur formation.

Recommandation 10 :

Que, dans le cadre de travaux d'équipe, les enseignants forment, dans la mesure du possible, des équipes regroupant des étudiants québécois de diverses régions, des étudiants canadiens hors Québec, des étudiants des Premières nations et Inuits et des étudiants d'autres nationalités.

Recommandation 11 :

Que les cours hors du domaine du savoir, ainsi que leur description détaillée, soient intégrés dans un répertoire accessible à tous les étudiants.

Recommandation 12 :

Que les cours hors du domaine du savoir soient valorisés de manière à favoriser et stimuler le développement de la culture chez les étudiants.

Recommandation 13 :

Que la direction de l'Université mette tout en œuvre pour renforcer la collaboration entre le Bureau international et le Bureau de la vie étudiante, voire envisage la possibilité de jumeler certaines de leurs activités.

Recommandation 14 :

Que les étudiants qui partent à l'étranger continuent à recevoir une formation « culturelle » donnée en collaboration avec l'École de langues, le Bureau international et des étudiants originaires de ces pays ou qui y ont effectué un stage durant leur formation universitaire.

Recommandation 15 :

Que le Service de placement, en collaboration avec les facultés, organise des activités de conscientisation pour préparer les étudiants aux autres types de cultures auxquelles ils devront s'adapter dans le cadre de leur future vie professionnelle.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE PAR DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET L'IMPLICATION SOCIÉTALE

Recommandation 16 :

Que la direction générale du premier cycle (DGPC) étudie la possibilité de créer un recueil spécifique des activités culturelles du campus et qu'il soit facilement accessible pour tous.

Recommandation 17 :

Que l'on facilite l'accueil de diverses activités culturelles universitaires au sein des facultés, des résidences universitaires et des autres espaces de l'Université Laval.

Recommandation 18 :

Que les responsables facultaires en charge des communications ainsi que le corps enseignant soient un médium majeur auprès des étudiants dans la diffusion des informations d'ordre culturel.

Recommandation 19 :

Que les instances impliquées dans les activités relatives à la culture rendent manifeste le « chemin de la culture », l'ouvrent à tous et en fassent la promotion.

Recommandation 20 :

Que, dans chaque faculté et dans des lieux ouverts, soient présentées régulièrement des expositions dynamiques, comportant notamment des éléments retraçant l'histoire de la faculté, ses réalisations et ses membres marquants.

Recommandation 21 :

Que les activités d'implication sociétale soient reconnues au niveau universitaire et qu'un répertoire mentionnant le détail des objectifs et des retombées de chaque activité soit créé dans le site Internet de l'Université Laval.

POLITIQUE DE LA CULTURE ET VALORISATION

Recommandation 22 :

Que le concept *Rouge et Or de la culture* soit créé avec la même portée symbolique, le même soutien institutionnel et la même fierté que le concept du *Rouge et Or du sport*.

Recommandation 23 :

Qu'une politique d'appui à l'excellence sur la culture soit créée à l'image de la Politique d'appui à l'excellence sportive.

Recommandation 24 :

Que soient offertes un plus grand nombre de bourses reliées au domaine de la culture dans le cadre du Programme de bourses de leadership et développement durable.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Article 1 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 26 août 2002.

HORIZON 2017 - Orientations de développement de l'Université Laval, Université Laval.

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de l'UNESCO (1982).

Agenda 21 de la culture au Québec (2011).

Table de concertation de l'Université Laval sur le développement durable, 2015.

Forum sur la culture – Juin 2014.

Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (préparé par le Bureau de planification et d'études institutionnelles, 15 octobre 2015).

Document pour le Cube des admissions du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) (préparé par le Bureau de planification et d'études institutionnelles, 15 octobre 2015).

Politique institutionnelle de développement durable de l'Université Laval.

Extrait d'un document sur la culture; Organisation des Nations Unies - Le pouvoir de la culture pour le développement : Pour l'éducation, la science et la culture.- UNESCO, 2010.

Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants (préparée conjointement par la Commission des affaires étudiantes et la Commission des études et adoptée en 2001).

Commission des affaires étudiantes. Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers de l'Université Laval, novembre 2006.

Règlement des études de l'Université Laval. (Édition du 3 juin 2014)

Article de M. Matthieu Dessureault dans le Fil du 23 octobre 2014, p. 8.

Commission des affaires étudiantes – Enquête sur l'implication sociétale des étudiants, printemps 2011.

Politique d'appui à l'excellence sportive. (Politique adoptée par le Conseil universitaire à sa séance du 4 février 1997)

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES 2013-2014

Éric Philippe, président

ÉTUDIANTS CADEUL :

Aurélie Boutet, études libres

Dominique Caron-Bélanger, baccalauréat en psychologie

Sara Di Zazzo, études libres 1^{er} cycle

Joël Fillion, doctorat de 1^{er} cycle en médecine

Étienne Garant, maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

Mathieu Simard, baccalauréat en génie logiciel

ÉTUDIANTS AELIÉS :

Francis Lacroix, doctorat en philosophie

Pierre-Louis Gosselin-Lavoie, maîtrise en philosophie

Marie-Eve Muller, maîtrise en études littéraires

CHARGÉE DE COURS :

Anne Beauchemin, Faculté des lettres et des sciences humaines

PROFESSEURS :

Pauline Côté, Faculté des sciences sociales

Bruno Gaillet, Faculté des sciences et de génie

Robert Hurley, Faculté de théologie et des sciences religieuses

James C. Lebens, Faculté de musique

Johanna-Pascale Roy, Faculté des lettres et des sciences humaines

Juliana Santos, Faculté de médecine dentaire

Cyril Schneider, Faculté de médecine

Daniel Turcotte, Faculté des sciences sociales

MEMBRES D'OFFICE :

Denis Brière, recteur

Denis Bussière, directeur, Direction des services aux étudiants (du 12 février 2014)

Bernard Garnier, vice-recteur aux études et aux activités internationales

Sylvie De Serres, directrice, Direction des services aux étudiants (du 18 août 2010 au 27 novembre 2013)

SECRÉTAIRES :

Marjorie Gionest-Larouche, Commission des affaires étudiantes (du 6 février 2014 au 1^{er} mai 2014)

Brigitte Lacroix, Commission des affaires étudiantes (du 2 mai 2014 au 30 mai 2015)

Isabelle Poirier, Commission des affaires étudiantes (du 25 septembre 2012 au 11 décembre 2013)

MEMBRES DU COMITÉ *AD HOC* DE RÉDACTION

Johanna-Pascale Roy, professeure, Faculté des lettres et des sciences humaines

Cyril Schneider, professeur, Faculté de médecine

Anne Beauchemin, chargée de cours, Faculté des lettres et des sciences humaines

Joël Fillion, étudiant, Faculté de médecine

Francis Lacroix, étudiant, Faculté de philosophie

Brigitte Lacroix, secrétaire, Commission des affaires étudiantes

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES 2014-2015

Éric Philippe, président

ÉTUDIANTS CADEUL :

Dominique Caron-Bélanger, baccalauréat en psychologie
Charlotte Douillard, baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales
Rodolphe Giorgis, baccalauréat en philosophie
Mathieu Simard, baccalauréat en génie logiciel

ÉTUDIANTS AELIÉS :

Simon LaTerreur-Picard, maîtrise en communication publique
Marie-Ève Muller, maîtrise en études littéraires
Marie-Diane Ngom, doctorat en droit

CHARGÉES DE COURS :

Anne Beauchemin, Faculté des lettres et des sciences humaines (24 novembre 2010 au 25 novembre 2014)
Aude Gérard, Faculté des sciences de l'administration (depuis le 26 novembre 2014)

PROFESSEURS :

Bruno Gaillet, Faculté des sciences et de génie
James C. Lebens, Faculté de musique
Sylvie Morin, Faculté de médecine dentaire
Johanna-Pascale Roy, Faculté des lettres et des sciences humaines
Cyril Schneider, Faculté de médecine
Daniel Turcotte, Faculté des sciences sociales

MEMBRES D'OFFICE :

Denis Brière, recteur
Denis Bussière, directeur, Direction des services aux étudiants
Bernard Garnier, vice-recteur aux études et aux activités internationales

SECRÉTAIRE :

Brigitte Lacroix, Commission des affaires étudiantes

MEMBRES DU COMITÉ *AD HOC* DE RÉDACTION

Éric Philippe, président
Anne Beauchemin, chargée de cours, Faculté des lettres et des sciences humaines
Brigitte Lacroix, secrétaire, Commission des affaires étudiantes
Francis Lacroix, étudiant, Faculté de philosophie
Marie-Eve Muller, étudiante, Faculté des lettres et des sciences humaines
Johanna-Pascale Roy, professeure, Faculté des lettres et des sciences humaines
Cyril Schneider, professeur, Faculté de médecine